APPEL à CANDIDATURES

pour la

Réduction du gaspillage alimentaire

PRÉFÈTE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Liberté Égalité Fraternité

ADEME — AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

UNION RÉGIONALE CENTRE-VAL DE LOIRE

Deux **dates limites** de **dépôt des dossiers :**

10 décembre 2021 à 18h
11 avril 2022 à 18h

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN FRANCE

Le gaspillage alimentaire est défini comme **« toute nourriture destinée à la consommation humaine qui, à une étape de la chaîne alimentaire, est perdue, jetée, dégradée »**. *Il représente 150 kg/an et par personne.*
En 2016, l'ADEME estimait la valeur théorique de ces pertes à 16 milliards d'euros par an, pour un impact carbone équivalent à 3% des émissions de l'activité économique nationale. Ne pouvant rester indifférent face à cette problématique, l'Etat français s'est engagé à réduire de moitié le gaspillage alimentaire entre 2014 et 2025.

UN GÂCHIS SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE

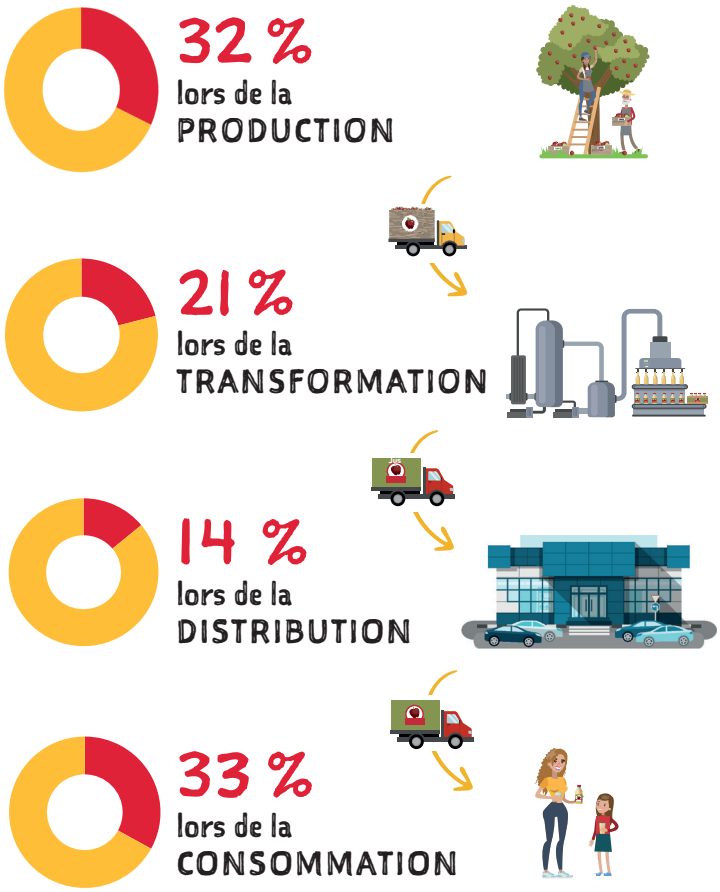

ADEME, 2016

LES OBJECTIFS

L'ADEME en Centre-Val de Loire et la DRAAF Centre-Val de Loire peuvent apporter un soutient financier aux porteurs de projets à toutes les étapes de la chaîne alimentaire.
La lutte contre le gaspillage alimentaire peut concerner différentes approches :

- Réduire les pertes à tous les niveaux de la filière (production, transformation, préparation, stockage, transport et distribution, consommation).
- Améliorer les circuits de vente, en réemployant les aliments ou en les redistribuant aux associations d'aide alimentaire.
- Limiter le gaspillage des convives / clients / consommateurs, tout particulièrement du secteur privé.

ACCOMPAGNEMENT ET MONTAGE DE DOSSIER D'AIDE

En région Centre-Val de Loire, le dispositif d'aide financière aux projets de lutte contre le gaspillage alimentaire mené par l'ADEME et la DRAAF régionales bénéficie d'une animation territoriale par le réseau des CPIE.

LE DISPOSITIF FINANCIER :

AIDES ACCORDÉES

Les projets retenus pourront bénéficier d'un financement ADEME et/ou DRAAF via un contrat de financement. L'aide sera accordée en fonction du budget disponible et des dispositifs d'aides de l'ADEME et de la DRAAF.
Le projet ne devra pas être engagé (ex: devis signé), avant l'envoi de la demande d'aide à l'ADEME.

CRITÈRES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

D'une durée inférieure à 30 mois, les projets devront être localisés en région Centre-Val de Loire, être exemplaires, innovants, pertinents, fédérateurs, reproductibles. Les candidats s'appuient préférentiellement sur des partenariats et/ou sur une mutualisation d'opérations sur un même territoire.
Les opérations de mise en conformité avec la réglementation et relatives à la collecte et la gestion des biodéchets, **ne sont pas éligibles**. De même, tout projet mené au bénéfice de la restauration collective publique et privée devra afficher des ambitions très supérieures à la législation.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Selon leur nature, celles-ci peuvent s'inscrire dans 3 axes :

- **Étude de faisabilité par un prestataire externe**
  https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositifaide/subvention-etudes-lutte-contre-gaspillage
- **Opérations d'investissement et/ou d'équipement**
  https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositifaide/subvention-equipements-lutte-contre-gaspillage
- **Actions de communication, formation, animation** ponctuelles
  https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/actions-faveur-transition-ecologique

3 rencontres clés :

Réunions d'information
- Présentation du dispositif
- Retours d'expériences

Sept. / Oct.21

Acteurs de la filière, élus et institutionnels

Journées techniques
- Apport de connaissances
- Ateliers de travail collaboratif

Nov. / Déc.21

Acteurs de la filière, élus et institutionnels

Accompagnement individualisé
- Analyse approfondie de l'égibilité
- Constitution du dossier

Dec. 21 / Mai 22

Porteurs de projet

LE RÉSEAU DES CPIE :

L'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement Centre-Val de Loire est un réseau associatif régional qui oeuvre sur le territoire de la région Centre-Val de Loire sur les champs de l'éducation à l'environnement et de l'accompagnement de dynamiques de territoire concourant à la transition écologique.
Elle se compose du CPIE Touraine-Val de Loire et du CPIE Brenne-Berry, répartis sur les départements du Cher, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire.

VOS CONTACTS EN RÉGION :

URCPIE Centre - Val de Loire
urcpie.centre@gmail.com
02.47.95.88.63

CPIE Brenne-Berry
info@cpiebrenne.org
02.54.39.23.43

CPIE Touraine-Val de Loire
accompagnement@cpievaldeloire.org
02.47.95.93.15

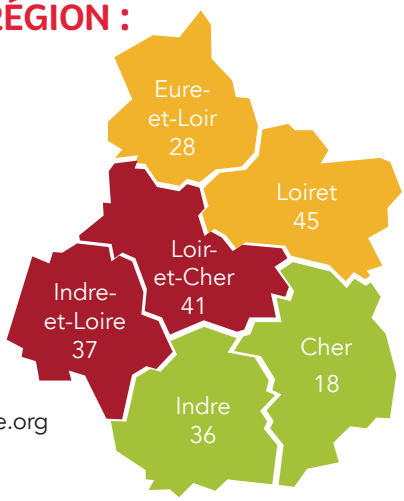

UNION RÉGIONALE CENTRE-VAL DE LOIRE
TOURAINE-VAL DE LOIRE
BRENNE-BERRY

Dates des Journées techniques:

> Indre: 22/11 au Poinçonnet (salle Odakim)
> Cher: 25/11 à Dun-sur-Auron
> Indre-et-Loire : 19/11 à Tours (IEHCA) Villa Rabelais
> Loir-et-Cher : 2/12 à Contres à Food Val de Loire
> Eure-et-Loir: 29/11 à Nogent-le-Rotrou
> Loiret: 23/11 à Beaugency (maison des associations)

Les étapes pour candidater à l'appel à candidature:

1. Contacter votre interlocuteur CPIE
2. Accompagnement pour le montage de dossier
3. Déposer votre demande d'aide en ligne sur la plateforme d'aide AGIR

En partenariat avec l'ADEME en Centre-Val de Loire et la DRAAF Centre-Val de Loire

PRÉFÈTE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE
Liberté Égalité Fraternité

ADEME AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION
TERRITOIRES EN ACTION
2019-2023